



**Avis n° 2024/12**  
**relatif à l'accréditation de**  
**Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

**Ecole**

Nom :	<b>Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles</b>
Sigle :	ENSAIT
Type :	Public
Académie :	Lille
Sites de l'école :	Roubaix

**Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>

**Suivi des accréditations précédentes**

Avis n° 2019/03-02

**Objet de la demande d'accréditation**

Catégorie PE (Renouvellement périodique)  
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des arts et industries textiles, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles ;
- Vu le rapport établi par Pascal TRIBOULOT (membre de la CTI, rapporteur principal), Isabelle AVENAS-PAYAN (experte auprès de la CTI, corapporteur), Paul RINGENBACH (expert auprès de la CTI, expert), Rabea ZIRI (experte auprès de la CTI, experte internationale), Luka MAYEN (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 Décembre 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles, sur le site de Roubaix	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles, sur le site de Roubaix	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale

La Commission prend acte de l'arrêt du recrutement à compter de la rentrée 2025 de la formation Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des arts et industries textiles en formation continue, sur le site de ROUBAIX

**Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :**

**Pour l'école**

- Conforter la démarche qualité en définissant les cibles et en mettant en place des indicateurs de progrès ;
- Développer les enseignements en management, finance et gestion d'entreprises ;

**Pour la FISA**

- Mettre au niveau de la FISE la formation à l'entrepreneuriat ;
- Veiller à la qualité du recrutement, en particulier pour les candidatures issues de BTS, et mettre en place une stratégie pour conforter le vivier de recrutement.

**Avis pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:**

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles	2025	2029-2030

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 10 décembre 2024

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 15 janvier 2025

La Présidente  
Claire PEYRATOUT

